



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

Service des personnels  
ingénieurs, administratifs,  
techniques, sociaux, de santé  
et des bibliothèques

DGRH-C  
n°2020-0004  
Affaire suivie par  
David HERLICOVIEZ  
Téléphone  
01 55 55 36 230  
Courriel  
david.hericoviez  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris le 7 mai 2020

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les secrétaires générales et messieurs les secrétaires généraux d'académie

Messieurs les vice-recteurs des collectivités d'outre-mer

Monsieur le chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre et Miquelon

Messieurs les secrétaires généraux des vice-rectorats

**Objet :** renforcement de l'accompagnement des personnels pour la réouverture progressive des écoles et des établissements d'enseignement et divers sujets RH

**P. J. : Fiche 1** relative à l'accompagnement des personnels pour la réouverture progressive des écoles et des établissements d'enseignement / **Fiche 2** relative à la consultation des instances pour la réouverture progressive des écoles et des établissements d'enseignement / **Fiche 3** relative aux personnels indisponibles pour un retour sur site

Pour préparer le processus progressif de déconfinement scolaire, trois grands blocs d'éléments de cadrage et de ressources ont été préparés :

- La doctrine sanitaire, préparée en lien avec le ministère chargé de la santé ;
- La doctrine pédagogique, rappelée notamment dans la circulaire publiée le 4 mai dernier, complétée par un ensemble de ressources publiées sur Eduscol.
- La doctrine d'accueil, à travers plusieurs fiches ressources mises en ligne sur Eduscol.

Cette nouvelle étape montre le besoin d'une adaptation constante de nos personnels aux conditions d'exercice de leurs missions. Elle nécessite de votre part une vigilance accrue et un accompagnement particulièrement renforcé de tous les personnels.

Durant la période de confinement, je vous avais demandé de renforcer vos dispositifs d'accompagnement pour répondre à des besoins d'écoute, des difficultés professionnelles, psychologiques, sociales ou économiques des personnels.

Dans le cadre de la réouverture progressive des établissements et des situations nouvelles qu'elle peut engendrer, je vous demande de développer encore davantage l'accompagnement des personnels. L'ensemble des dispositifs alors mis en œuvre, et toujours dans un souci de complémentarité avec les initiatives déjà engagées au niveau académique comme au niveau local, doit être lisible pour les personnels. J'attache donc une importance particulière à sa communication en direction de chacun des personnels de votre académie.

**La fiche 1** pose les bases du renforcement de cet accompagnement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

J'appelle votre attention sur la nécessité de promouvoir davantage le rôle des personnels sociaux et de santé, au service des personnels les plus fragiles, des élèves et de leurs familles. Leurs compétences professionnelles, leur connaissance du terrain et leurs liens avec les partenaires institutionnels constituent de précieux atouts auprès des cadres et des communautés éducatives.

Par ailleurs, dans le cadre de notre partenariat avec la MGEN, l'offre de services en matière d'accompagnement des personnels va s'enrichir. Ainsi, au dispositif déjà renforcé des Espaces d'accueil et d'écoute (EAE) depuis le début de la crise sanitaire, deux nouveaux services vont être mis en place :

-Un accès prioritaire sera immédiatement ouvert aux personnels de l'éducation nationale dans les centres de santé que cette mutuelle gère dans cinq académies (Paris, Nancy, Strasbourg, Lyon, Nice). L'accès à ces plateaux techniques sera organisé en lien avec le médecin de prévention, lorsque c'est possible.

-Un dispositif de téléconsultation sera proposé à titre expérimental à partir de la plateforme « Mes Docteurs ».

Cette période de crise sanitaire exceptionnelle, et en particulier les modalités du déconfinement scolaire, nécessitent de renforcer le dialogue social sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. **La fiche 2** en pj fait ainsi le point sur les modalités de consultation des différentes instances concernées.

Enfin, **la fiche 3** apporte des précisions sur les personnels indisponibles pour un retour sur site.

La DGRH reste à votre écoute pour traiter toute difficulté que vous rencontreriez dans la mise en œuvre des différents dispositifs. Je vous remercie de l'attention particulière que vous porterez à la communication de vos dispositifs d'accompagnement en direction de vos personnels.

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général des ressources humaines

Vincent SOETEMONT